

PermaPro Enviro Patine



PRESENTATION :

PermaPro Enviro Patine est une ligne unique de patines colorantes à base de polymère en phase aqueuse. PermaPro Enviro Patine s'applique sur toute surface propre et poreuse en pénétrant la surface.

Après séchage, les PermaPro Enviro Patines font parties intégrantes du support. Dans le cas d'une application sur béton, celui-ci devra être âgé de plus de 28 jours.

MODE D'EMPLOI :

1. Nettoyer la surface avec PermaPro Préparateur et vérifier qu'il n'y a aucune trace d'huile, de graisse ou de saleté.
2. BIEN AGITER avant d'appliquer la patine avec une éponge, un pinceau ou un pulvérisateur selon le rendu souhaité. Ne pas créer de flaque ou d'excès.
3. Attendre que la surface sèche totalement. Le temps de séchage dépendra de la surface et des conditions atmosphériques.
4. Appliquer un vernis pour rehausser les couleurs et protéger la surface.
5. En intérieur, protéger le vernis de l'abrasion avec PermaPro Cire.

LES PLUS DE PERMAPRO ENVIRO PATINE :

- Stable aux UV stable: Une fois sèche et vernie, PermaPro Enviro Patine reste stable dans le temps et résistante à la lumière du soleil.
- Une très large palette de couleurs : Les PermaPro Enviro Patines peuvent être diluée, mélangée entre elles permettant ainsi d'offrir une large palette de couleurs et d'effets. La gamme inclut également un véritable blanc et noir.
- Facile d'utilisation : Les PermaPro Enviro Patines ne nécessitent pas d'être neutralisées ou d'être lavées. Une fois sèche, il suffit de les vernir.
- Economique : Un litre de Patine couvre 5m² et une seule couche suffit.

PROPRIETES et STOCKAGE :

Type : Patine colorante sans acide.
Couleurs : 16 couleurs.
Ph : 7-8
Odeur : Sans
Inflammable : Ininflammable.
Stockage : Un an dans son emballage à l'abri du gel.
Conditionnement : Bidon de 5 L.
Consommation : 1 litre pour 5 m²

PRECAUTIONS :

Lire les conseils de sécurité sur l'étiquette. Demander la Fiche de Sécurité.

Les informations figurant sur cette fiche résultent de notre connaissance des produits et de notre expérience. En raison de la diversité des possibilités d'emploi, de mise en œuvre et des contraintes liées aux conditions d'application ou aux caractéristiques du sujet, ces informations sont données à titre d'information et ne peuvent être considérées comme argument juridique. Avant toute mise en œuvre, il convient de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacé par une édition postérieure.